

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPIEDS EN BEAUCE**

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** Le 10 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi quinze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Epieds en Beauce, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves FAUCHEUX, Maire.

**PRÉSENTS :**

Mmes BERNARD, CLAVEAU, MM GAULARD, GOULET, GRILLON, GUTTIERREZ, Mmes JULLIEN, MARLET, PALAIS (à partir de 19 heures 50), Mme POINTEREAU A, M POINTEREAU T, Mme SPACH, MM VUE, WOLINSKI

**ABSENTE :** Mme PALAIS (jusqu'à 19 heures 50)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Olivia SPACH

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15/12/2021**

ADOpte A L'UNANIMITE

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 02/02/2022**

ADOpte A L'UNANIMITE

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil Municipal, Monsieur le Maire souhaite donner lecture du courrier reçu en 2015 sur l'état des finances communales.

Il précise que la situation a évolué très positivement grâce aux efforts fournis en matière de dépenses depuis des années mais également grâce au réajustement de l'Attribution de Compensation de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

**2022 - 011 – Eau Potable – M 49– Approbation du compte de  
gestion du Receveur**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir adopter le compte de gestion 2021 du Receveur.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

ADOpte A L'UNANIMITE

**2022 – 012 – Eau Potable – M 49 - Vote du compte  
administratif 2021**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2021 de la Commune d'Epieds en Beauce.

**SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes réalisées ..... 146 428,29 €

Dépenses réalisées ..... 166 835,39 €

La section d'exploitation laisse apparaître un déficit de l'exercice de 20 407,10 €.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes réalisées ..... 45 525,32 €

Dépenses réalisées ..... 42 584,91 €

La section d'investissement laisse apparaître un excédent de l'exercice de 2 940,41 €.

Par conséquent, il est demandé au Doyen d'Age de bien vouloir faire approuver le compte administratif 2021 de la Commune par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE****2022 - 013 – Eau Potable – Affectation des résultats**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les résultats cumulés au 31/12/2021 sont les suivants :

Fonctionnement 190 817,04 €

Investissement 208 520,98 €

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir reporter les résultats dans leur section respective :

- au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 190 814,04 €
- au compte 001 « excédent antérieur reporté » la somme de 208 520,98 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE****2022 - 014 – Eau Potable - Vote du budget primitif 2022*****Arrivée de Madame Gaëlle PALAIS***

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget annexe pour le service de l'Eau potable au titre de l'exercice 2022.

**SECTION D'EXPLOITATION** : .....**310 660,00 €**  
Avec un virement de 75 000 € à la section d'investissement

**SECTION D'INVESTISSEMENT** : .....**334 700,00 €.**

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le budget primitif 2022.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 2022 - 015 – Petite Unité de Vie – Approbation du compte de gestion du Receveur

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir adopter le compte de gestion 2021 du Receveur.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 2022 - 016 – Petite Unité de Vie – Vote du compte administratif 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2021 de la Petite Unité de Vie.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes réalisées ..... 153 461,54 €

Dépenses réalisées ..... 124 813,68 €

La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de l'exercice de 28 647,86 €.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes réalisées ..... 38 980,10 €

Dépenses réalisées ..... 37 671,08 €

La section d'investissement laisse apparaître un excédent de l'exercice de 1 309,02 €.

C'est pourquoi, il est demandé au Doyen d'Age de bien vouloir faire approuver le compte administratif 2021 de la Petite Unité de Vie par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 2022 - 017 – Petite Unité de Vie – Affectation des résultats

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les résultats cumulés au 31/12/2021 sont les suivants :

Fonctionnement 51 467,01 €

Investissement - 35 891,08 €

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir affecter les résultats de la façon suivante :

- au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 15 575,93 €
- au compte 001 « Résultat d'investissement négatif reporté » la somme de 35 891,08 €
- au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » la somme de 35 891,08 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 2022 - 018 – Petite Unité de Vie – Budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget au titre de l'exercice 2022. Le budget s'équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement ..... 169 780,00 €  
 Avec un virement de 38 600 € à la section d'investissement  
 - Section d'investissement ..... 75 540,00 €

Par conséquent, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le budget 2022.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 2022 - 019 – Commerce Petit Chasseur - Approbation du compte de gestion du Receveur

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir adopter le compte de gestion 2021 du Commerce petit Chasseur du Receveur.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 2022 - 020 – Commerce petit Chasseur Vote du compte administratif 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2021 du Commerce Petit Chasseur d'Epieds en Beauce.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes réalisées ..... 27 522,25 €  
 Dépenses réalisées ..... 10 296,03 €  
 La section d'exploitation laisse apparaître un excédent de l'exercice de 17 226,22 €.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes réalisées ..... 9 699,74 €  
 Dépenses réalisées ..... 12 787,00 €  
 La section d'investissement laisse apparaître un déficit de l'exercice de 3 087,26 €.

C'est pourquoi, il est demandé au Doyen d'Age de bien vouloir faire approuver au Conseil Municipal le compte administratif 2021 du Commerce Petit Chasseur.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**2022 - 021 – Commerce Petit Chasseur – Affectation des résultats**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les résultats cumulés au 31/12/2021 sont les suivants :

Fonctionnement	17 226,22 €
Investissement	- 16 574,38 €

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir affecter les résultats de la manière suivante :

- au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 651,84 €
- en dépense d'investissement au compte 001 « résultat d'investissement négatif reporté » la somme de 16 574,38 €
- au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 16 574,38 €.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2022 - 022 – Commerce Petit Chasseur – Vote du budget 2022**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget annexe du Commerce Petit Chasseur au titre de l'exercice 2022.

Le budget du Commerce Petit Chasseur s'équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement .....	20 500,00 €
Avec un virement de 12 700 € à la section d'investissement	
- Section d'investissement .....	30 000,00 €

Par conséquent, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le budget 2022 du Commerce Petit Chasseur.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2022 - 023 – Commune– Approbation du compte de gestion du Receveur**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir adopter le compte de gestion 2021 du Receveur de la Commune.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2022 – 024 – Commune - Vote du compte administratif 2021**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2021 de la Commune d'Epieds en Beauce.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes réalisées ..... 1 138 578,80 €  
Dépenses réalisées ..... 945 999,98 €  
La section d'exploitation laisse apparaître un excédent de l'exercice de 192 578,82 €.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes réalisées ..... 24 195,79 €  
Dépenses réalisées ..... 112 538,06 €  
La section d'investissement laisse apparaître un déficit de l'exercice de 88 342,27 €.

Par conséquent, il est demandé au Doyen d'Age de bien vouloir faire approuver le compte administratif 2021 de la Commune par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**2022 - 025 – Commune – Affectation des résultats**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les résultats cumulés au 31/12/2021 sont les suivants :

Fonctionnement	652 721,57 €
Investissement	- 20 071,07 €

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir reporter le résultat de fonctionnement :

- au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 632 650,50 €,
- en dépenses d'investissement au compte 001 « résultat d'investissement négatif reporté » la somme de 20 071,07 €
- au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 20 071,07 €

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**2022 - 026 – Commune – Taux d'imposition 2022**

Monsieur le Maire informe les membres que le budget communal a été élaboré sans appliquer d'augmentation des taux d'imposition et propose de reconduire les mêmes taux au titre de l'année 2021.

Les taux d'imposition sont les suivants :

	Taux 2021	Taux 2022
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	20,45 %	20,45 %
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	38,77 %	38,77 %

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1 – maintenir les taux d'imposition de la fiscalité locale de la manière suivante pour l'année 2022 :

- Taxe foncière (bâti) : 20,45 %
- Taxe foncière (non bâti) : 38,77 %

2 – autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette fixation de taux d'imposition 2022.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 2022 - 027 – Commune - Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget de la Commune au titre de l'exercice 2022

**SECTION DE FONCTIONNEMENT** : .....1 627 150,00 €  
Avec un virement de 380 000 € à la section d'investissement

**SECTION D'INVESTISSEMENT** : ..... 569 900,00 €.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le budget primitif 2022.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 2022 - 028 – Finances – Admissions en non-valeur

**ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que sur proposition de Mme la Trésorière fin 2020, il convient d'admettre en non-valeur une créance d'un montant de 97,13 euros sur le budget Eau Potable et une créance d'un montant de 88,61 euros sur le budget principal, suite à une décision de la commission de surendettement

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. Admettre en non-valeur les titres de recettes suivants sur le budget Eau Potable :

- R-13-499 de l'exercice 2014 d'un montant de 41,98 €
- R-3-507 de l'exercice 2017 d'un montant de 2,92 €
- R-3-507 de l'exercice 2018 d'un montant de 52,23 €

2. Admettre en non-valeur les titres de recettes suivants sur le budget principal :

- T711567720012 de l'exercice 2017 d'un montant de 88,61 €

3. Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**2022 - 029 – Modification de la délibération 2022-03**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération du 02 février dernier, il a été décidé de vendre le terrain de la rue des Pensées au prix de 35 000 €.

Après consultation auprès de l'Office notarial, le montant défini pour la vente ne semble pas correspondre à la valeur du bien.

Ce terrain d'une surface de 467 m<sup>2</sup> cadastré section AV n°103, 104,105 et 106 a été estimé à la somme de 38 000 €.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. Annuler la délibération n°2022-03,
2. Approuver le principe de vendre le terrain cadastré section AV n°103, 104, 105 et 106 d'une surface de 467 m<sup>2</sup>,
3. Fixer le prix de vente de ces parcelles à 38 000 €,
4. Désigner Me SIMON-GUISET, Notaire à Beauce la Romaine, pour la rédaction de l'acte,
5. Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**2022 - 030 – Leg au profit de la commune**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par courrier, en date du 4 août dernier, le notaire en charge de la succession de Madame Ghislaine DREUX a informé la mairie qu'aux termes de son testament, cette dernière a légué à la commune la somme de 5 000 euros à charge d'entretenir les deux tombes Dreux-Villette (Carré A n°9 et 10) une fois par an et à perpétuité.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. Accepter ce leg de 5 000 € dans les conditions exposées ci-dessus,
2. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce leg.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**2022 - 031 – Local 3 place Saint Privat – Fixation du loyer**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de Madame PHILIPPE de louer le local libéré par FJ au 3 place Saint Privat afin d'y créer son association à but non lucratif. Cette association, en cours de constitution, a pour objet la vente d'articles de deuxième main ou de stocks invendus de grandes marques, à bas prix.

Le local semble correspondre parfaitement aux attentes de Madame PHILIPPE.

Le montant du loyer serait de 120 € la première année et de 240 € l'année suivante avec un montant de charges mensuelles de 15 € couvrant l'électricité et le chauffage.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. Accepter la demande de Madame PHILIPPE de louer le local du 3 place Saint Privat,
2. Fixer le montant du loyer à 120 € la première année et 240 € l'année suivante,
3. Fixer le montant des charges mensuelles à 15 €
4. Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **2022 - 032 – Petite Unité de Vie – Modification du règlement**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande régulière des personnes intéressées pour intégrer la Petite Unité de Vie de pouvoir être accompagnées de leur animal de compagnie.

Le règlement actuel interdit strictement la présence d'animaux de compagnie dans les logements occupés par les résidents.

Sachant que la compagnie des animaux a de nombreux bienfaits sur la santé des personnes âgées, notamment au niveau de l'isolement et du stress, mais qu'elle apporte également un certain bien-être et de l'affection.

Il paraît nécessaire de revoir cette réglementation en apportant des précisions quant à la présence d'animaux de compagnie au sein de la structure :

### **Règlement actuel :**

#### **La présence d'animaux**

La présence d'animaux au domicile des résidents est interdite.

### **Règlement proposé :**

#### **La présence d'animaux**

Les personnes âgées qui ont un animal familier pourront le garder avec elles, dans la mesure où il ne créera pas une contrainte anormale pour le personnel et où il ne gênera pas la tranquillité des autres résidents. L'animal ne sera pas autorisé à circuler seul dans les parties communes.

L'animal devra être vacciné, pucé ou tatoué et en bonne santé.

En cas de problème, Monsieur le Maire se garde le droit d'intervenir et d'exclure l'animal.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. Accepter la modification du règlement de la manière suivante :

#### **« La présence d'animaux**

*Les personnes âgées qui ont un animal familier pourront le garder avec elles, dans la mesure où il ne créera pas une contrainte anormale pour le personnel et où il ne gênera pas la tranquillité des autres résidents. L'animal ne sera pas autorisé à circuler seul dans les parties communes. L'animal devra être vacciné, pucé ou tatoué et en bonne santé.*

*En cas de problème, Monsieur le Maire se garde le droit d'intervenir et d'exclure l'animal. »*

2. Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**2022 - 033 – Adhésions à différents organismes**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que chaque année la collectivité est sollicitée pour adhérer à de nombreux organismes.

Les demandes sont les suivantes :

- Maison du Tourisme Cœur de Beauce (150 €)
- Union Départementale des Maires Ruraux (100 €)
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loiret, CAUE 45 (0,15 € par personne).

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. Approuver l'adhésion à :
  - Maison du Tourisme Cœur de Beauce (150 €)
  - Union Départementale des Maires Ruraux (100 €)
2. Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces adhésions
3. Autoriser Monsieur le Maire à mandater toutes les sommes relatives à ces adhésions.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2022 - 034 – Unité de méthanisation à Terminiers  
Enquête publique – Avis à émettre**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'enquête publique relative au projet d'installation d'une unité de méthanisation au lieudit « Les Trous » sur le territoire de Terminiers, projet comportant un plan d'épandage de digestat sur plusieurs communes dont celle d'Epieds en Beauce.

L'enquête publique a débuté le 28 février 2022 et se clôturera le 29 mars 2022 à 16 heures 30 en mairie de Terminiers.

Chaque commune concernée est tenue de délibérer pour émettre son avis sur le projet d'épandage sur son territoire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à l'unité de méthanisation de Terminiers.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2022 - 035 – Manifestation culturelle – Demande de  
subvention auprès du Conseil Départemental**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année, dans le cadre de la fête patronale de fin août, une troupe ou un orchestre est retenu pour la soirée dansante.

Cette année, des contacts ont été pris avec l'association ARTAMUSE d'Orléans.

Le coût de la prestation s'élève à la somme de 3 080 euros.

Le Conseil Départemental, dans le cadre de sa politique d'accompagnement culturel aux communes peut contribuer financièrement à hauteur de 65 % de la dépense dans la limite de 3 000 euros dès lors que la troupe ou association retenue est installée dans le Loiret.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1 – solliciter le Conseil Départemental, dans le cadre de sa politique d'accompagnement culturel aux communes, d'une demande de subvention à hauteur de 65 % de la dépense de prestation, soit la somme de 1 950 euros, pour l'organisation de la soirée du 27 août 2022
- 2 – autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## Informations diverses

**Monsieur le Maire** fait part des informations suivantes :

- Elections présidentielles 1<sup>er</sup> tour : horaires 8 heures à 19 heures
- Don pour l'Ukraine : remerciements à toutes les personnes qui ont tenu la permanence (José, Olivia, Laurence, Gaëlle, Thomas, Annie et Fabrice) et à tous les généreux donateurs
- Don financier de la Commune en soutien à l'Ukraine : 1 000 € adopté par 9 voix pour et 6 abstentions
- 100 ans de Mme CHARTIER fêtés en juin à la Maison de Retraite d'Ouzouer le Marché

**Madame Alicia BERNARD** signale un sous - éclairage des luminaires de la salle polyvalente ainsi qu'une absence de banc sur le court extérieur de tennis

**Madame Olivia SPACH** propose qu'une réflexion soit conduite pour l'organisation d'une fête du sport en même temps que l'inauguration des plaques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.